

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 11  
- - présents : 8  
- - votants : 10

L'an deux mil seize, le cinq février à dix neuf heures trente minutes  
Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre GAULET, Maire

**Etaient présents** : Mmes CUGNY Angélique, PLESA Nadia, MM PLASMANS Thierry, DEGRAEVE Patrick, DABIN Lionel, LEFEVRE Jacques, LEFEBVRE Bertrand

**Absente** : Mme IWASKO Marie Laure

**Pouvoirs** : Mme JALAGEAS Madeleine à M. DABIN Lionel  
M. WALLET Jean-Luc à M. DEGRAEVE Patrick

**Secrétaire de séance** : M. LEFEVRE Jacques

**Date de convocation** : 29 janvier 2016

Délib n°367/05.02

### **OBJET : Présentation d'un projet d'implantation d'un parc éolien par la société NORDEX France**

Monsieur le Maire indique que la Société NORDEX France étudie un projet d'implantation de parc éolien sur le territoire de Le Frestoy-Vaux et Rubescourt, et indique que l'ensemble des conseillers a été informé par une note de synthèse jointe à la convocation du conseil municipal, et laisse la parole à M. Marc SERRA

Ste NORDEX – constructeur – siège à Hambourg -

M Marc SERRA présente les enjeux nationaux et régionaux ; et aborde de suite la zone d'étude qui se trouve à l'ouest de la commune ; cette zone se trouve à cheval sur Le Frestoy Vaux et Rubescourt – projet de 6 machines de 3 MW soit 3 sur chaque commune de type N117 ou N131 de 150 à 180 m de haut en bout de pales.

L'éloignement réglementaire aux habitations étant de 500 m, ce projet serait implanté à 700 m des habitations afin de minimiser les impacts du parc.

Avantages : retombées fiscales à tous les niveaux (état, région, département, intercommunalité, commune) soit pour notre commune un gain d'environ 6000 € par éolienne ; Si installation d'un poste de livraison sur la commune, rapport de 2000 €/annuel

D'autres revenus seront issus du parc éolien : entretien des chemin d'accès aux éoliennes ; travaux à hauteur de 90 000 € à l'implantation pour l'ensemble du parc (qui peuvent être de l'enfouissement de réseaux, remplacement BT sur l'éclairage public, aménagement de haies, etc..)

*Mrs Plasmans et Lefebvre Bertrand ne prennent pas part au vote, car ils sont propriétaires concernés par le projet d'implantation.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, (6 pour : MM Degraeve, Wallet, Dabin, Lefevre J., Gaultet P., Mme Jalageas ; 1 contre Mme Cugny ; 1 abstention : Mme Plesa) :

- Autorise et encourage la société NORDEX France à poursuivre son projet éolien sur le territoire de la commune de LE FRESTOY VAUX
- Autorise la Société NORDEX France à procéder aux études de terrain (études environnementales, installation d'un mât de mesure des vents, etc..)
- Autorise le Maire à signer les documents nécessaires à cette action

Fait et délibéré en ces jours, mois et an que sus dits

Pour copie conforme,

A le Frestoy-Vaux, le 5 février 2016

Le Maire - Pierre GAULET